

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Le 12 novembre 2018 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, SUSPENE Catherine, Lydia BIGOT, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absent excusé : Aurélie CORTINOVIS

Absent : Mr MASUREL Jordane

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

- Décide d'accorder l'indemnité de conseil à Mr Pascal BENIER, trésorier de Belley, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette indemnité est calculée, conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé, chaque année sur la base de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement de d'investissement effectuées au titre des trois dernières années (opérations d'ordre exclues) et son montant fixé à 100 % de la somme ainsi déterminée.
- Approuve le rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) n° 2018-02 de la communauté de communes Bugéy Sud en date du 20 septembre 2018.
- Décide de vendre les parcelles, propriété de la commune, cadastrées ZB 275 et ZB 288b à Mr MARTIN Anthony et Mme ABRY Cécile pour aménager leur entrée, fixe le prix de vente à 1000 € et charge Maître Michel CAPITAN, Notaire à Ruffieu, d'établir tout acte relatif à cette vente, les frais étant à la charge de l'acquéreur.
- Adopte le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Adopte le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Décide de transmettre les délibérations aux services préfectoraux et de les mettre en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010
- Vote une subvention de 1500 € pour financer la classe de neige organisée en mars 2019.
- Emet un avis favorable à la signature d'un protocole relatif à la mise en place de la participation citoyenne. Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité. La démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants de la commune en les associant à la protection de leur propre environnement mais n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.
- Prend connaissance de l'avancement des travaux de Petit Brens et des finitions à réaliser à la mairie.
- Emet un avis favorable au financement de la peinture pour la réalisation d'une fresque à l'école primaire, de demander le chiffrage pour l'aménagement d'un jardin fleuri d'enceinte de l'école pour empêcher les enfants de jeter des cailloux dans la propriété voisine et décide de remplacer les bancs de la cour.
- Prend connaissance de la mise en service des containers à ordures ménagères à compter du 5 décembre 2018 et de l'arrêt du ramassage en porte à porte.
- Prend connaissance des remerciements de l'association de chasse suite au versement de la subvention annuelle.

Brens le 12 novembre 2018

Le Maire,  
Jean-Marc PAITA

